

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

DÉCISION

N° 2024 – 036

Objet : Cession de gré à gré du camion IVECO immatriculé 4483XL74

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L2122-22, 5° du Code Général des Collectivités Territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal pour la durée du mandat, par délibération n° 2021-061 du 17 mai 2021,

Vu la proposition d'achat formulée par Madame Corinne CODURI,

Considérant que Monsieur le Maire peut, par délégation, décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600.00 euros,

D É C I D E

- De céder le camion IVECO immatriculé 4483XL74 en l'état à Madame Corinne CODURI pour un prix fixé à 3 000 € (trois mille euros)
- Que cette recette sera portée aux chapitres et aux articles du budget principal de l'exercice 2024,
- De signer tous les documents nécessaires à la présente décision.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Vétraz-Monthoux, le 04/04/2024

Monsieur le Maire,
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le 08/04/2024, publié ou notifié le 08/04/2024.

